Image not found or type unknown

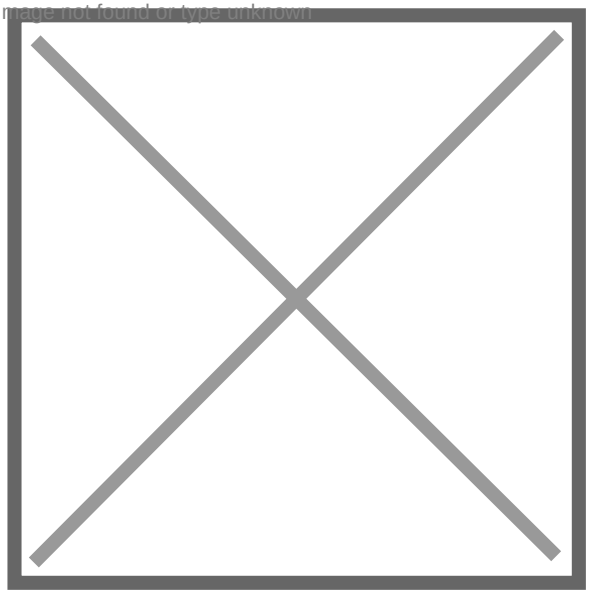

Divorce par consentement mutuelles

Par **warda91**, le **05/09/2010** à **10:48**

Bonjour,je suis mariée depuis 7ans, j'ai un enfant , j'ai demandée le divorce par consentement mutuelles ,mon marie et ok sur mais demande mais j'ai peur de me faire avoir et esite à fait un divorce pour faut .
j'ai peur que mon marie me prenne la garde de mon enfant ,alors que lui depuis que nous sonne marié il n'a ni assumé son role de mari et ni son role de pére , il dort 2 jour max par semaine à la maision histoire de fait acte de présence et nous n'avons plus de rapport sexuelle depuis 2006 .Il a eu les papier français grace au mariage.Et j'ai découver qui a une double vie et qu'il me trompe avec plusieur femme.
je souhaite qu'il voie son fils quand même mais surtout pas les week-end par ce qu'il va confier son fis au femme qu'il connais et je veut ma garde de l'enfant chose qui ne conteste pas .AIDEZ-MOI

Par **mimi493**, le **05/09/2010** à **14:57**

Le divorce par consentement mutuel exige d'être d'accord sur TOUT donc aussi sur la résidence de l'enfant.
S'il y a divorce par consentement mutuel, vous ne pouvez pas avoir peur qu'il prenne l'enfant puisque vous refuserez de signer une convention lui donnant la résidence de l'enfant.

Si vous en êtes à avoir peur de lui, prenez votre propre avocat, pas un avocat commun et allez le voir dès maintenant

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés